





Le parcours transformateur de l'Initiative Pharma



Initiative socio-économique intégrée

S'appuyant sur la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) et l'Agence africaine des médicaments (AMA), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), en partenariat avec la Commission de l'Union Aafricaine (CUA), Africa CDC, l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), et en collaboration avec d'autres entités compétentes des Nations Unies, a lancé l'Initiative Pharmaceutique ancrée dans la Zlecaf ("Initiative Pharma") en novembre 2019.

L'Initiative pharmaceutique adopte une approche à trois volets visant à renforcer l'accès durable à des médicaments de qualité équitables, sûrs et abordables et à faciliter la création d'une marge de manœuvre budgétaire pour les pays africains.



Mécanisme centralisé d'approvisionnement groupé (CPPM) pour certains produits Facilitation et promotion de la production pharmaceutique

Garantir l'harmonisation des normes réglementaires et de qualité des médicaments

10 pays pilotes:

Éthiopie, Comores, Djibouti, Kenya, Madagascar, Maurice, Rwanda, Seychelles, Soudan et Érythrée























Approvisionnement en produits pilotes SRMNI

Compte tenu de l'importance disproportionnée de la mortalité maternelle et infantile en Afrique, l'Initiative Pharma a donné la priorité à 10 produits prioritaires de produits de santé sexuelle, reproductive, maternelle, néonatale et infantile (SRMNI) en vue d'un approvisionnement groupé dans le cadre de sa démonstration de faisabilité.



10 produits prioritaires SRMNI



Oxytocine, misoprostol, citrate de zinc, amoxicilline, sulfate de magnésium, stérilet au lévonorgestrel, carbétocine thermostable, ergométrine, labétalol et clomifène



Empreinte de l'initiative Pharma Afrique

1,3 milliard d'habitants en Afrique

Marché consolidé dans les États membres de la Zlecaf

Marché pharmaceutique prévu à 259 milliards de dollars d'ici 2030 avec un potentiel de 16 millions d'emplois

97% des produits pharmaceutiques nécessaires sont actuellement importés de l'extérieur de l'Afrique

Exploiter le dividende démographique

Promouvoir l'accès à des produits de santé sûrs et de qualité en facilitant la production locale, en créant des emplois pour la jeunesse africaine et en renforçant la sécurité sanitaire et économique du continent.

Mécanisme centralisé d'approvision-



Le secrétariat du CPPM, composé d'États membres pilotes, est une entité régionale de passation de marchés groupés créée pour coordonner la passation de marchés groupés au nom des États membres.

Le rôle de la CEA

Grâce à ses fonctions de groupe de réflexion, opérationnelles et de rassemblement, la CEA vise à rassembler ses États membres, ses partenaires de développement et le secteur privé pour :

- Assurer une volonté politique soutenue des États membres par la signature d'un accord juridique pour la mise en place d'un CPPM pour les produits de santé.
- Tirer parti de l'expérience et des enseignements des partenaires concernant d'autres initiatives d'achats groupés et les mettre à profit dans le cadre de l'initiative sur les produits pharmaceutiques.
- Faciliter la mise en place du CPPM.
- Faciliter le renforcement des agences réglementaires des États membres.
- Encourager la ratification et la mise en œuvre du traité de l'Agence africaine du médicament (AMA).
- Faciliter la promotion de la production locale de produits pharmaceutiques.



Initiative Pharma de 2019 à ce jour

Phase I (2019-2020)

- Production d'une analyse de situation et d'une étude de faisabilité pour les achats groupés
- Soutien aux pays africains dans le contexte de la pandémie COVID-19 (AMSP, AVAT, PAVM)
- Développement d'un cadre pour la mise en œuvre d'un CPPM
- Validation et adoption de l'étude de faisabilité et de son cadre de mise en œuvre par les États membres pilotes



Événements à venir

- Approbation par les pays du CPPM et de son instrument juridique
- Finalisation de la plateforme de données du CPPM
- Réunion Ministérielle du CPPM
- Mise en œuvre des achats pilotes du CPPM (1-5 produits)

Phase II (2021-2022)

- Publication de 2 déclarations d'intérêt
- Évaluations techniques et des bonnes pratiques de fabrication des fabricants de produits pharmaceutiques basés en Afrique, conformément aux déclarations d'intérêt
- Assistance technique à 7 fabricants sélectionnés
- Développement d'une plateforme de partage d'informations sur le CPPM
- Mandat donné par les pays pilotes à la CEA et à ses partenaires pour soutenir le développement et la mise en œuvre du CPPM
- Production et publication de rapports sur les bonnes pratiques de fabrication et les affaires réglementaires pharmaceutiques dans des pays sélectionnés

Phase III (2023-2024)

- Hiérarchisation de 10 produits SRMNI
- Élaboration de la CPPM et de son instrument juridique
- Convocation d'une réunion de groupes d'experts (RGE) pour valider le CPPM et son instrument juridique

Pour plus d'informations, veuillez contacter : Mme Jane Karonga : <u>karonga@un.org</u> M. Francis Ikome : ikome@un.org